



Salon du tourisme et des produits locaux de Koksijde | 14 et 15 octobre 2023
Stand "Hainaut Terre De Goûts" | Modalités pratiques

Dates : **samedi 14 octobre** de 10h30 à 18h00 et **dimanche 15 octobre** de 10h30 à 17h00

Lieu : Centre culturel Casino Koksijde, Casinoplein 11, 8670 Koksijde

Organisateur : Syndicat d'initiative de la Ville de Koksijde

Visiteurs : le salon s'adresse à tout public, l'entrée est libre et gratuite durant le week-end.

Exposants :

- ✓ La participation au salon est réservée aux fabricants et transformateurs de produits de bouche installés en Province de Hainaut et qui cadrent dans l'objectif de celui-ci.
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de refuser certains types d'activités jugés peu conformes avec le thème de l'événement.
- ✓ Les dégustations gratuites, la vente directe à consommer sur place ou à emporter sont autorisées. Certains types d'aliments à préparer et à cuire sur place sont acceptés (gaufres, crêpes, biscuits, quiches, soupes, etc.) après accord de l'organisateur.
- ✓ Le Producteur / Exposant s'engage à assurer une présence permanente durant la durée complète de l'événement et à la bonne tenue générale de son espace (propreté, ordre, documents légaux, etc.).

Stands / équipement proposé :

- ✓ Un espace collectif est réservé au cœur du salon par la **Province de Hainaut** sous la bannière "**Hainaut Terre de Goûts**". L'aménagement et l'équipement de base du stand seront assurés et pris en charge par Hainaut Développement et la Fédération du tourisme du Hainaut.
- ✓ Plusieurs producteurs pourront occuper cet espace après sélection, une partie du stand sera également réservée aux 2 institutions **Fédération provinciale du tourisme et Hainaut Développement** pour la promotion de leurs activités.
- ✓ Un espace approximatif de 2,5m (façade) x 2m (profondeur) sera mis à disposition de chaque producteur comprenant 1 ou 2 table(s) nappée(s) (de couleur verte), 2 chaises, de l'éclairage et un raccordement électrique standard (220 V / 1.500 W max.). Un petit éclairage complémentaire peut être installé par vos soins.
Remarque : le stand "Hainaut Terre de Goûts" disposera uniquement d'une structure de fond (parois de couleurs blanches), les espaces entre producteurs ne seront pas cloisonnés.
- ✓ Votre propre matériel ou équipement indispensable à votre activité (petit frigo, petit électroménager, four micro-ondes, etc.) pourra être installé par vos soins sur l'espace mis à votre disposition en complément du mobilier présent selon l'espace disponible.
Attention : cuissons, grillades, friteuses et autres dispositifs chauffants sont interdits sur le stand à l'exception des fours à micro-ondes, gaufriers et assimilés et plaques vitrocéramique (odeurs fortes et fumées sont prohibées). Tout raccordement au gaz est bien sûr interdit.
- ✓ Il est indispensable de notifier à Hainaut Développement, par le biais du bulletin d'inscription, le type de matériel nécessaire ainsi que la puissance électrique éventuellement requise par votre activité.
- ✓ Possibilité d'utiliser la cuisine annexe à la salle d'exposition pour le stockage des produits frais en chambre froide collective (non surveillés) et pour l'accès à l'eau et aux éviers.

- ✓ L'espace proposé à chaque producteur est équipé de façon fonctionnelle et ne pourra pas être « dépareillé » pour garantir l'uniformité de l'aménagement du stand collectif (pas d'autre nappage, pas de mobilier spécialisé par exemple).
- ✓ Chaque producteur participant veillera enfin à la bonne gestion et à l'évacuation de ses déchets résiduels.

Remarque(s) :

- ✓ L'acheminement sur le salon et la mise en place des marchandises présentées sur le stand "**Hainaut Terre de Goûts**" vous incombent seuls.
- ✓ Il n'est pas possible d'installer des tables mange-debout dans les allées du salon.
- ✓ En aucun cas ni l'organisateur ni Hainaut Développement ne seront tenus responsables des vols ou des dégâts éventuels occasionnés sur le stand des participants.
- ✓ L'organisateur et Hainaut Développement déclinent toute responsabilité en cas de contrôle éventuel sur place de votre activité par les autorités habilitées.
- ✓ Le logement à Koksijde ou dans ses environs durant le salon est à votre charge et assuré (ou réservé) par vos soins.

Montage / démontage des stands :

Le **montage** des stands et l'aménagement par les producteurs se feront :

- ✓ Le **vendredi 13 octobre**, de 13h30 à 16h00 max. pour l'essentiel du matériel et l'aménagement général de l'espace mis à disposition.
- ✓ Le **samedi 14 octobre**, entre 8h30 et 10h (avant l'ouverture du salon), uniquement pour le petit matériel et les produits (la salle ne sera plus accessible pour de gros aménagements)

Le **démontage** final des stands se fera uniquement au terme du salon, soit le **dimanche 15 octobre** de 17h à 19h au plus tard.

Attention : Il ne sera pas possible de stocker du matériel sur place au-delà de cette échéance. Votre stand devra être complètement vidé et débarrassé de ses éventuels déchets qui seront emportés par vos soins.

Participation et inscription :

- ✓ **L'emplacement est gratuit** grâce au soutien financier de la Province de Hainaut mais l'inscription est indispensable via le formulaire ci-joint.
- ✓ Pour rappel, le nombre d'emplacements dont nous disposons sera limité.
- ✓ **La sélection des producteurs retenus s'effectuera souverainement par Hainaut Développement** à l'échéance fixée pour rentrer les demandes de participation (**18/09/2023**) selon différents critères de sélection tels que (non exhaustif) : l'intérêt des produits proposés avec le thème de l'organisation, le caractère attirant et/ou innovant du/des produit(s) exposé(s), le lancement de nouveaux produits, la première participation, la moindre concurrence entre producteurs à l'activité comparable, la chronologie de réception des formulaires d'inscription, l'engagement à être présent durant toute la durée du salon et la parfaite régularité avec les normes légales en vigueur (assurances, la législation relative à la sécurité et l'hygiène des denrées alimentaires, etc.).
- ✓ Les producteurs seront informés de la sélection retenue dans les meilleurs délais.

Divers :

- ✓ En cas de participation, le plan d'installation ainsi que les derniers renseignements pratiques concernant le salon vous parviendront dans la semaine précédant l'événement.
- ✓ Un grand parking souterrain est accessible pour les exposants. Nous reviendrons ultérieurement sur ses modalités d'accès (attention : le parking n'est accessible qu'aux voitures et petites fourgonnettes – Hauteur max. : 2m15).
- ✓ Contacts chez Hainaut Développement avant, pendant et après l'événement :

Michaël Hugé - Chargé de mission
 boulevard Initialis 22 7000 MONS
 Tél. : 065/ 34 25 82
 Gsm : 0477/ 46 14 16
 Courriel : michael.huge@hainaut.be

Fabian Wilmet - Chef de projet
 boulevard Initialis 22 7000 MONS
 Tél. : 065/ 34 26 10
 Gsm : 0497/ 49 15 89
 Courriel : fabian.wilmet@hainaut.be